



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 Avril 2026

COMMUNE DE MARDEUIL

Sous la présidence du Maire, M de CHILLOU de CHURET Denis, la réunion a commencé le 27 avril 2026 à 18h30.

Membres présents :

M de CHILLOU de CHURET Denis – Maire ;	M BAUDOIN Jean-Marie – Conseiller délégué ;
MME LÉVÊQUE Aurore – Adjointe au maire ;	MME JACQUES Jessica – Conseillère municipale ;
M ROUCHAUSSE Jean-Michel – Adjoint au maire ;	M PETIT Christophe – Conseiller municipal ;
MME BERTHAUD Séverine – Conseillère municipale ;	Mme MARTINET Aurélie – Conseillère municipale ;
M CLÉMENT Joël – Conseiller délégué ;	M FOFANA Mohamed – Conseiller municipal ;
MME GUICHON Anne – Conseillère municipale ;	Mme LALLEMENT Martine – Conseillère municipale ;
M OUY Marcel – Conseiller délégué ;	M LEMOINE Patrice – Conseiller municipal ;
MME GUYARD Céline – Conseillère municipale ;	

Membres absents représentés :

Mme MARTINET Aurélie – Conseillère municipale, représentée par M BAUDOIN Jean-Marie ;

Secrétaire de séance : M ROUCHAUSSE Jean-Michel – Adjoint au maire ; **vote pour : 15**

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1- Approbation du procès-verbal du 30 mars 2026
- 2- CAECPC : délégués communaux auprès des commissions communautaires
- 3- CAECPC : Adhésion au groupement de commandes entretien
- 4- Modification du nombre d'Adjoints au Maire
- 5- Élection d'un adjoint au Maire supplémentaire
- 6- Composition du CCAS
- 7- Finances : décision modificative n° 01
- 8- Composition commission de contrôle des listes électorales
- 9- Enquête publique voies navigables de France
- 10- Projet de mise à disposition d'un terrain communal en vue d'une activité commerciale
- 11- Questions et informations diverses

Proposition de modification ordre du jour sur table :

Suppression de la désignation des conseillers auprès des commissions communautaires car elles ne sont pas encore formées.

Ajout de la composition de la commission des impôts indirects.

Suppression du point 10 : mise à disposition terrain communal **vote pour : 15**

1 - Approbation du procès-verbal du CM du 30 mars 2026 :

Conformément à la réglementation, nous allons procéder à l'approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal. Y-a-t-il des observations sur ce compte rendu ? Aucune remarque, en précisant que plusieurs élus ne l'étaient pas le 3 mars dernier. **Votes : 15 pour** (Seront désormais consignées, nominativement, dans le procès-verbal, les orientations de vote de chacun d'entre nous.)

2 - CAECPC : délégués communaux auprès des commissions communautaires :

Sans objet du fait du vote de la modification de l'ordre du jour. **Votes : 15 pour**

3 - CAECPC : Adhésion au groupement de commandes entretien :

La commune, dans un souci de maîtrise des dépenses a intégré en 2017 le marché de fournitures de produits d'entretien proposé par Epernay Agglo. Ce marché nous permet de bénéficier de prix négociés auprès de l'entreprise Dephi pour l'achat des produits d'entretien et d'hygiène pour les bâtiments communaux.

Le marché actuel arrivant à terme, il nous est proposé de nous positionner sur le renouvellement de la convention et l'intégration du nouveau marché qui sera lancé prochainement.

La proposition qui est faite ce soir est de le renouveler. **Votes : 15 pour**

4 - Modification du nombre d'Adjoint au Maire :

Suite au renouvellement du conseil municipal, une création de 2 postes d'adjoints a été faite. Cependant, afin d'optimiser le fonctionnement communal, il apparaît nécessaire de procéder à la création d'un troisième adjoint.

Je vous propose de valider cette création, nous procéderons à l'élection dans la foulée.

Votes : 14 pour, 1 contre (M BAUDOUIN Jean-Marie)

5 - Élection d'un adjoint au Maire supplémentaire :

Nous allons maintenant procéder à l'élection du 3^{ème} adjoint au maire.

Je vous propose la candidature de M CLÉMENT Joël.

Y a-t-il d'autres candidatures ? M BAUDOUIN Jean-Marie se déclare candidat.

Comme pour l'élection des deux premiers adjoints, un vote à bulletin secret sera réalisé.

Le pouvoir de Mme MARTINET Aurélie est transféré pour l'occasion à M de CHILLOU de CHURET Denis. Chaque conseiller municipal est appelé et glisse son bulletin dans l'urne, M ROUCHAUSSE Jean-Michel et MME BERTHAUD Séverine sont désignés assesseurs et scrutateurs.

L'annonce des résultats, ont obtenus : M CLÉMENT Joël 13 voix ; M BAUDOUIN Jean-Marie 2 voix

M CLÉMENT Joël est élu 3^{ème} adjoint au maire et est installé dans ses fonctions immédiatement. Il aura en charge les domaines : Fêtes, cérémonie et affaires sociales.

6 - Composition du CCAS :

Avec le renouvellement du conseil municipal, il faut, également, renouveler les membres qui composeront le CCAS. Pour rappel, cette assemblée indépendante de la commune gère les affaires sociales. Ses principales missions restent l'attribution d'aides ponctuelles aux familles en difficultés mais aussi l'organisation du repas des anciens ainsi que la distribution des colis de fin d'année à nos aînés. Pour ce qui est du thème sénior, le CCAS sera secondé par la commission communale qui lui soumettra ses intentions.

Il est présidé par le Maire de la commune et est composé de membres élus ainsi que de membres extérieurs.

À ce jour, les élus suivants se sont portés volontaires Joël CLEMENT ; Marcel OUY ; Céline GUYARD et Martine LALLEMENT. **Votes : 15 pour**

Les membres extérieurs seront composés de : Marie-Claude LEGIVRON ; Marie-Christine BRESSON ; Jean-Jacques MAZUET et Pierre MARTINET. Arrêté du maire, aucun vote n'est nécessaire.

7 - Finances : décision modificative n° 01 :

Le flux des restes à réaliser n'est pas parvenu à la trésorerie en début d'année. La dépense pour l'installation de la baie vitrée du secrétariat n'a pas pu être rattachée à l'exercice 2025, ce qui a provoqué une erreur dans le résultat de fonctionnement 2025, à corriger par une décision modificative du budget. Ainsi, il vous est proposé la ventilation suivante :

002 : + 2 646,08€ ; 615221 + 2 646,08€ (compte sur lequel a été imputée la dépense) **Votes : 15 pour**

8 - Composition commission de contrôle des listes électorales :

À la suite du renouvellement des conseils municipaux, la commission en charge de la vérification des listes électorales doit être renouvelée également. Elle est composée de 3 membres dont un président, un délégué du tribunal et 1 délégué de l'administration. Cette commission permet d'avoir un regard sur les mouvements effectués par le Maire sur les listes électorales (radiations ou inscriptions).

Cette commission se réunit avant chaque scrutin électoral et à minima une fois par an pour les années sans scrutin.

Le président doit être désigné parmi les élus du conseil municipal, élu qui ne peut être ni le Maire, ni un adjoint, ni un conseiller délégué, je vous propose la candidature de Christophe PETIT. Pour les autres membres, Madame Marie-Claude JIMENEZ, déjà présente lors du précédent mandat, a souhaité maintenir sa candidature. Une seule candidature a été reçue, celle de Marie-Claude LEGIVRON. Je vous propose, donc, de les valider en tant que déléguée de l'administration et déléguée du tribunal.

9 - Enquête publique voies navigables de France :

Une enquête publique est en cours (20 avril au 22 mai 2026) afin de renouveler l'autorisation environnementale des opérations de dragage et de gestion des sédiments du lot A de la direction territoriale Bassin de la Seine et Loire aval des Voies Navigables de France (VNF). Pour la Marne, il s'agit de la portion du canal latéral à la Marne entre Vitry-le-François (51) et Condé-sur-Marne (51).

Un commissaire enquêteur sera sur place lors de celles-ci.

Rien de particulier pour nous, l'ARS ayant déjà émis un avis favorable, avec préconisations. Il y donc lieu, si vous en êtes d'accord, de suivre les avis et de donner un avis favorable à cette demande. **Votes : 15 pour**

10 - Ajout de la composition de la commission des impôts indirects.

À la demande des services fiscaux, cette commission doit être votée, ceci pour le mandat. Elle a pour but d'étudier les évolutions des impositions au regard des dossiers d'urbanisme déposés en mairie. Cette commission est conduite parfois par le géomètre du cadastre et parfois par Stéphanie ROCHETTE lorsque que le géomètre ne se déplace pas. Elle est composée de 6 membres titulaires et de 6 suppléants. La commune se doit de présenter une liste de noms en double, soit 24 personnes. (la désignation définitive qui sera faite par le directeur départemental des services fiscaux).

Les commissaires doivent remplir les conditions suivantes : Être âgés de 18 ans au moins, être de nationalité française ou ressortissants UE, jouir de leurs droits civils et civiques, être contribuables sur la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Après réflexion, les noms suivants pourraient être proposés :

OUY Marcel ; COSSIEZ Alice ; MARTINET Pierre ; LEMAIRE Véronique ; MLAKAR Jean-Claude ; GAILLARD Sandrine ; TANNEUX Jacques ; CASANOVA Aurore ; HENRI Patrick ; LEGIVRON Marie-Claude ; JEANNETEAU Christophe ; BRIAUX Nathalie ; MAIO Tony ; WOLFF Catherine ; RAULET Fabien ; DERVIN Marie-Claude ; DESBOEUF Francis ; MOUSSOUNI Daniel ; CHAUFFAUT Françoise ; PERRON Stéphane ; RAILLA Paule ; LECLERT Brigitte ; GIRARDIN Jean-Pierre ; MICHEL Catherine

Si vous avez connaissance de personnes pressenties qui ne seraient pas d'accord avec Le fait de proposer leur nom, n'hésitez pas à modifier la liste. De même si vous pensez que quelqu'un serait intéressé. L'essentiel est de respecter le nombre de 24 personnes. **Votes : 15 pour**

11 - Questions et informations diverses :

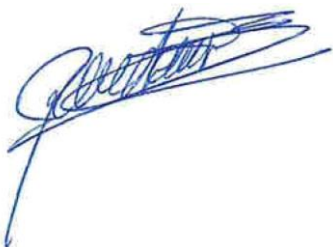
Fermeture du secrétariat le 15 mai (pont).

Tour de table :

Pêle-mêle : événements à venir, Guinguette mobile, apéro des Mardouillats, fête patronale, commémorations, goûter des aînés : recherche d'élus pour venir mettre en place tout le matériel et organiser.
Anne Guichon : question sur les collets présents dans les vignes.

Fin du conseil municipal et séance levée à 19h43.

M ROUCHAUSSE Jean-Michel,
Secrétaire de séance



M DE CHILLOU DE CHURET Denis,
Maire

